

Petit voyage au fond des Fonds.

Organisme public, le Fonds d'assurance formation (FAF) des métiers d'art

informe les professionnels sur les différentes formations disponibles dans les métiers d'art. Il assure également le financement de

stages de formation professionnelle continue. Pour obtenir un financement, il suffit d'être un professionnel des métiers d'art.

des métiers : conjoint ou auxiliaire non salarié) et que le stage choisi répondra aux critères d'agrément qui dépendent de la qualité du stage et de la disponibilité des fonds.

Comment procéder pour bénéficier de ce financement ? Il convient tout d'abord de choisir une formation agréée par le FAF. Le choix fait, le professionnel adresse ensuite une demande motivée de financement au FAF métiers d'art. Cette demande sera examinée par un Conseil de gestion.

Si le dossier est accepté, les frais
nécessaires par un Conseil de gestion,
pédagogiques sont payés à l'orga-
nisme formateur par le FAF. L'al-
de apportée peut atteindre 50 %

du montant des dépenses engagées par les stagiaires, un complément peut être apporté par le FAF des chambres des métiers. Les frais annexes (hébergement, transport) sont remboursés suivant les barèmes en vigueur.

Organisme également public, l'Af-
das remplit le même rôle que le
Fongécif (Fonds de gestion des
congrès individuels de formation)
mais pour les salaires et les inter-
mittents des secteurs de loisirs, de
la publicité, du spectacle, de l'au-
diovisuel et du cinéma.

Le nombre augmente depuis trois ans. Depuis qu'il est possible pour un salarié titulaire d'un contrat à durée déterminée de partir en congé individuel de formation. Chaque secteur professionnel possède un organisme collecteur qui peut prendre en charge des stages de formation professionnelle continue. Les démarches à effectuer sont souvent identiques à celles décrites plus haut. Pro-moteur est l'organisme collecteur du secteur sanitaire et social privé à but non lucratif (hôpitaux, maisons de retraite), Aforpig est l'association pour la formation professionnelle dans les industries graphiques. Le plus sûr moyen de savoir à quel organisme cotiser votre entreprise est tout simplement de lui poser la question.

FAF MÉTIERS D'ART pour la culture
45 rue des Petites Écuries -
75010 Paris. Tél : 01 45 23 48 58

AFDAS - Mr B. J. Ford
7 rue Au Maire - 75156 Paris

cedex 03. Tel : 01 44 78 39 39

11 rue Carrier Belleuse - 75015
Paris. Tél : 01 47 83 92 12
01.44.38.58.00

FIFPL (Fonds interprofessionnel des professionnels libéraux)
38 rue Boissière - 75116 Paris.

0155.80.50.00